Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260629-S04-CC-67-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2026
Mise ne ligne le 03/07/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°67/2026
SÉANCE N° 04 DU 29 JUIN 2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET GPEC TERRITORIALE – FILIÈRE AUTOMOBILE

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 23 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Gwénaël Poisson (à partir de 18 h 25), Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 25), Valérie Melot-Raynal, Damien Richard (à partir de 19 h 09), André Vigouroux (jusqu'à 20 h 14), Christine Nadau (à partir de 18 h 39), Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Olivier Richefou (jusqu'à 20 h 41), Jean-Marc Chanteau, Annette Chesnel, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Antoine Serrière, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan, Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthe-Lopez, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoigne, Habib Bousbih (jusqu'à 19 h 56), Nadège Davoust, Ingrid Walkowiak, Éric Paris, Geneviève Pham Sigmann, Jérôme Fortin-Stoltz, Louise Rebeyrolle-Rozel (jusqu'à 19 h 30), Gilles Mézière (jusqu'à 19 h 22), Agathe Laigle, Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis (à partir de 18 h 14), Thomas Brisseau (jusqu'à 19 h 50), Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau (jusqu'à 20 h 00), Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Virginie Marsollier-Biela, Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Éric Morand, Éric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde (à partir de 18 h 45), Murielle Mouloudj-Millet, Louis Michel, Éric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 12).

Étaient absents ou excusés
Jean-René Ladurée, Isabelle Jouault, Manel Bentefrit.

Étaient représentés
Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Valérie Melot-Raynal, Olivier Richefou a donné pouvoir à Marie-Paule Phelippot (à partir de 20 h 41), Patrice Morin a donné pouvoir à Jérôme Lesteven, Guéwen Douesneau a donné pouvoir à Agnès Camarena, Habib Bousbih a donné pouvoir à Laurent Paviot (à partir de 19 h 56), Michel Neveu a donné pouvoir à Céline Loiseau, Louise Rebeyrolle-Rozel a donné pouvoir à Jérôme Fortin-Stoltz (à partir de 19 h 30), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Samia Soultani-Vigneron a donné pouvoir à Agathe Laigle, Christian Griveau a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 20 h 00), Pierre Besançon a donné pouvoir à Vincent Paillard, Nelly Houssin a donné pouvoir à Murielle Mouloudj-Millet, Sophie Chauvigné a donné pouvoir à Florian Bercault.

David Moussay est représenté par Virginie Marsollier-Biela (suppléante).

Corinne Gougeon et Fabien Robin ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 30 juin 2026

N° 067 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET GPEC TERRITORIALE – FILIÈRE AUTOMOBILE

Rapporteur : Gwénaël Poisson

Décision

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n°02/2026 du Conseil communautaire du 9 février 2026 autorisant la mise en œuvre du projet et la conclusion de conventions de partenariat,

Vu la convention de financement conclue entre Laval Agglomération et l'État, représenté par la Préfète de la région Pays de la Loire, signée le 12 décembre 2025,

Après avis favorable de la commission développement économique, emploi, enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er
La subvention à l'UIMM de 50 000€, conformément au plan de financement du projet, pour la réalisation des actions prévues dans les conventions au titre de sa mobilisation des entreprises, de son expertise sectorielle et de sa participation à la mise en œuvre opérationnelle du projet est approuvée.

Article 2
Cette participation financière :

- est versée dans le cadre d'actions d'intérêt général et ne constitue pas la rémunération d'une prestation de services ;
- s'inscrit dans le cadre du projet soutenu par l'État ;
- est limitée à la durée de celui-ci.

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer les conventions de partenariat ainsi que tout document afférent à leur mise en œuvre.

Article 4
Les crédits correspondants seront inscrits au budget, conformément au plan de financement du projet.

Article 5
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault